



La préservation des terres agricoles, une urgence d'utilité publique



***Collectif de
Défense des Terres Fertiles***



Le Collectif de Défense des Terres Fertiles c'est :

Des membres actifs (liste non exhaustive) :

AgribioVar

Alliance Provence

Amap Lune Etoile

Association Mémoire à lire, Territoire à l'écoute

Association Sauvegarde de l'Environnement de
L'Esquirol du Pradet

Association de Sauvegarde du Canton de
La Roquebrussanne

Association Terres Fertiles de St Zacharie

ATTAC Var

Confédération paysanne du Var

Nature et Environnement en Pays Hyérois

Les Verts du Var

Des citoyens mobilisés

Des agriculteurs

Des membres associés :

Un chercheur de l'INRA

Le Collectif Varois de Défense des Terres Fertiles veut convaincre les élus, les décideurs publics et les habitants du Var, de la nécessité de protéger les terres agricoles et fertiles au titre d'une action de développement économique et social du département du Var et de la région.

Cette plaquette présente nos arguments pour réclamer une protection efficace des terres agricoles. Nous sommes convaincus que l'agriculture est à défendre et qu'elle a une place essentielle dans le développement durable de notre département.

Contact :

Collectif de Défense des Terres Fertiles
Place des 3 Moulins - 83170 BRIGNOLES
Tel/Fax : 04.94.59.92.89 - 06.30.60.97.14
CollectifDefenseTerresFertiles@gmail.com

Pourquoi préserver les zones agricoles varoises ?

1 000 ha de terres agricoles disparaissent chaque année¹ dans le Var



Les terres agricoles ne représentent plus que 9 % des superficies du Var alors qu'elles représentent 53% du territoire national

Dans 15 ans il n'y aura plus d'agriculture dans le sud de la région Provence Alpes Cotes d'Azur²

Les prix des terres agricoles flambent. Elles deviennent inaccessibles aux agriculteurs. L'étude annuelle d'Agrapresse en 2005 annonçait un prix de vente moyen de 25 000 €/ha pour le foncier agricole dans le Var, triste record national.

Pourtant l'agriculture est un secteur productif, marchand, générateur d'emplois et complémentaire aux autres secteurs d'activité. Elle représente dans le Var :

- 70 000 ha,
- 6 300 exploitations
- 666 millions d'€ de chiffre d'affaire
- 38 000 emplois (directs et indirects)

En outre, ces entreprises et ces emplois se localisent généralement soit dans des zones rurales où les autres activités économiques

¹ Recensement Général Agricole (Service de Statistique Agricole de la DDAF du Var, 2004).

² Etude de la DRAF PACA : *Le problème foncier en zone périurbaine*, séminaires novembre 2003, mars-mai 2004.

font défaut, soit en zone périurbaine où ils approvisionnent en produits de qualité les marchés de proximité. Il s'agit donc d'une activité s'inscrivant d'une manière originale dans le développement équilibré de notre région.

Les choix politiques actuels ...

- * vision du développement économique à court terme
- * recherche de rentabilité immédiate et de rapidité de mise en œuvre

... détruisent l'équilibre urbain :

- * ouverture de nouvelles zones constructibles plutôt qu'une réflexion sur l'utilisation de l'habitat actuel
- * développement prioritaire des zones commerciales en plaine agricole

Pourtant, en reprenant les résultats d'une récente étude réalisée par le Conseil Régional³, **consacrer les surfaces nécessaires au développement économique ou au logement des nouveaux arrivants, ne nécessite pas pour autant de le faire sur les derniers espaces agricoles !**

Il est encore temps d'inverser cette tendance et de permettre au Var de conserver ses campagnes. Pour cela nous nous devons de peser sur les décisions qui vont être prises localement par les élus dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) qui s'élaborent en ce moment.

³ DUMAS, E., G. GENIAUX, C. NAPOLÉONE, C. BARTOLI et P. CEZANNE-BERT (2005): "Identification Qualitative Des Espaces Disponibles Pour L'urbanisation Nouvelle," Marseille: Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur / Association CESSA, 280 p.

Fonction économique

L'agriculture n'est plus présente que sur 9% de la surface totale du département. Il s'agit d'un seuil en deçà duquel elle tend à disparaître en tant que secteur d'activité économique, notamment car il s'agit d'un secteur basé sur la mise en valeur du sol.

La rentabilité immédiate de l'agriculture est certes plus faible que celle d'autres secteurs, comme celui de l'immobilier. Toutefois, sachant que le développement urbain n'a pas nécessairement besoin des terres agricoles (étude régionale déjà citée), il est évident que **la préservation du secteur agricole conjointement au développement urbain présente un intérêt économique supérieur au seul développement urbain.**

La **demande sociale urbaine** se porte de plus en plus vers des produits alimentaires de qualité, des produits de proximité, cultivés selon des méthodes plus respectueuses de l'environnement. Cette évolution des consommateurs tend à générer un marché actif sur les produits issus de filières courtes (marchés paysans, AMAP...). Si les terres agricoles disparaissaient, la Provence pourrait être la seule région française à ne pouvoir répondre à cette demande.

Les grands enjeux environnementaux de demain mettent en avant la nécessité de repenser une société énergétique sans pétrole, l'agriculture et l'exploitation forestière peuvent fournir des alternatives intéressantes (matières végétales en remplacement des polymères, filière bois-énergie, agrocarburants...). Préserver les terres agricoles présente donc un intérêt en terme de stratégie économique.

L'agriculture varoise dégage un chiffre d'affaire annuel de 666 millions d'euros.

Elle induit ainsi un **grand nombre d'emplois** dans différents champs :

- **les spécialités** (maraîchage, élevage, oléiculture, horticulture, viticulture, arboriculture, apiculture, trufficulture...).
- **les fournisseurs** (matériels de construction, de transport, de travail du sol...).
- **les unités de transformation** (groupement de producteurs, coopérative, laboratoire...).
- **les marchés** renvoyant aux échelles locales, régionales, nationales (marchés paysans, points de vente collectifs, AMAP, vente à la ferme, SICA, MIN...).
- **les structures** (DDAF, Chambre d'agriculture, INRA, Lycée agricole, MSA, ADASEA...).



Fonction territoriale : L'agriculture façonne le paysage

L'activité agricole structure l'espace, aménage le territoire, crée du paysage. Ce paysage agricole fait de vignes, d'oliviers, de céréales où pâturent les troupeaux est **une des motivations essentielles des nouveaux arrivants** qui sont à la recherche d'un cadre de vie de qualité.

La transformation de ce paysage agricole typique de la Provence rurale, en zones pavillonnaires, zones artisanales, zones commerciales, qui s'étalent de façon anarchique aux abords de nos communes, en général sur les meilleures terres fertiles, sans vision globale d'urbanisation, est source d'un profond mal être (perte de lien culturel, souvent surendettement des ménages, villages dortoirs). De plus, ce paysage, à son tour, participe à d'autres activités économiques, tel le tourisme. Si le Var est le premier département touristique français, c'est en partie parce que l'activité agricole permet le maintien d'un paysage ouvert et varié.

Ex : Restauration des restanques, cultures en terrasses,
Floraison des champs de tulipes, de tournesol,
Contraste avec les parcelles de céréales à différents stades.

L'espace agricole crée **une réserve foncière réaménageable**, qui permet l'évolution de l'activité dans le temps, la fonction et la forme.

Ex : maraîchage (années 60),
fleur coupée (années 70),
pépinière (années 80),
maraîchage bio (années 2000)...

Mais cet espace doit être suffisamment important pour permettre l'évolution, l'agriculture ne peut plus être dynamique en dessous d'un seuil critique que les Alpes-Maritimes, par exemple, ont déjà dépassé sur la bande littorale.

Développement et urbanisation raisonnés : des études montrent les choix du futur

L'emprise de l'urbanisation sur les milieux agricoles et naturels dépend très étroitement des **choix des élus formalisés dans les POS/PLU**.

Même en se plaçant dans une hypothèse de forte croissance démographique de la région dans les 20 ans (1 million d'habitants supplémentaires), **il est possible de ne pas consommer de terres agricoles ou d'espaces naturels pour loger tout le monde**. Sans pour autant construire des HLM partout, raisonner un peu mieux l'urbanisation en évitant les mitages ou en comblant les zones constructibles non encore remplies, suffirait pour accueillir tout le monde dans les zones déjà réservées pour l'urbanisation.

A contrario, **le prolongement des tendances actuelles de l'urbanisation devrait amener dans vingt ans à urbaniser le tiers de la superficie de la région**. Cela donnerait une immense conurbation littorale entre l'Italie et Avignon. C'est à dire, en prenant en compte le relief régional, la disparition de l'agriculture régionale autre que l'élevage de montagne et quelques îlots intensif à l'instar des serristes du pourtour de l'étang de Berre !

Source : *Identification qualitative des espaces disponibles à l'urbanisation nouvelle* (2005), étude commanditée par la région PACA.



Fonction écologique

• Durabilité, biodiversité :

L'importance de la préservation de la biodiversité est aujourd'hui reconnue dans les plus hautes sphères décisionnaires nationales et européennes, et l'agriculture durable est reconnue comme primordiale dans le maintien et l'entretien de la biodiversité.

Les zones agricoles sont souvent situées en limite des villes, elles créent des **ceintures vertes** et servent de coupure entre milieu rural et milieu urbain.

• La valeur agronomique :

Attention aux mesures trop simples de « compensation » des terres agricoles : il faut 200 ans pour construire une terre fertile. Le différentiel de fertilité entre les zones de plaine à sol profond et les terres de coteaux doit constituer un argument pour expliquer que leur substitution n'est pas possible.

• Protection de la ressource en eau :

L'espace périurbain est souvent situé sur une nappe phréatique, qui alimente la population. Le maintien d'une agriculture « propre » est en relation directe avec la qualité de cet approvisionnement.

• Les friches : une richesse, pas un défaut !

La friche est un terrain en attente de culture. Son intérêt est grand puisqu'elle s'enrichit en micro-organismes, permet le développement des adventices (intérêt paysager) et de la faune qui y vit en symbiose. Elle augmente la rétention en eau et de fait limite l'érosion, le ruissellement et les inondations. Enfin, elle participe à la lutte contre les incendies de forêt. Une fois bétonnée, elle est condamnée à vie.

Les friches actuelles sont spéculatives et ne sont pas forcément le signe d'une déprise agricole, pour preuve de nombreux agriculteurs sont à la recherche de terrains pour consolider leur exploitation et de nombreux jeunes cherchent à s'installer.

Exemple de la vallée de Mangfall près de Munich (Allemagne)

Le captage d'eau souterraine située au niveau de la vallée de Mangfall (40 km au sud de Munich) fournit plus de 80% des besoins de la population munichoise, soit 256 000m³ /jour. Les zones d'implantation des installations de captage sont classées en zone de réserve d'eau potable, se sont principalement des surfaces boisées ou des surfaces agricoles (pour l'élevage en majorité), dont les conditions d'exploitation sont strictes. Un périmètre plus large (6000 ha) a été défini comme zone d'influence. Malgré ces précautions, le taux de nitrate a considérablement augmenté dans les analyses d'eau, et ce jusqu'en 1992, date où le SWM (service municipal de distribution des eaux de Munich) a décidé de promouvoir l'agriculture écologique.

Devant la réticence des agriculteurs à changer leurs pratiques, le SWM a décidé de la conversion en Agriculture Biologique (AB) par une incitation financière, en accord avec les associations de producteurs.

Sur la base d'une contractualisation, une aide de 500€/ha/an sur 18 ans est proposée aux agriculteurs, sur et en périphérie de la zone d'influence, décomposée de la façon suivante :

- 280€/ha/an pour les 6 premières années financé directement par le SWM, les 12 années suivantes sont prises en charge à hauteur de 230€/ha/an
- 250€/ha/an financé par le programme européen KULAP

En contrepartie, les producteurs s'engagent à respecter le règlement européen sur l'AB, le cahier des charges spécifique d'une des 3 associations de producteurs bio présentes sur la zone, et les règles spécifiques liées au programme KULAP.

Pour une gestion globale de la préservation de la ressource en eau, le SWM concert également avec les autres acteurs de la zone (sociétés de transports, ...). Les communes sont soumises à des contraintes telles que l'interdiction de zone industrielle, et bénéficient d'aide financière pour des actions écologiques.

Les résultats en 2005, sur la zone de réserve d'eau et la zone d'influence sont significatifs :

- 48% des surfaces en exploitation forestière durable
- 33% des surfaces en agriculture biologique
- 5% des surfaces en agriculture extensive
- 14% d'autres territoires (urbanisés)

Les produits biologiques sont en partie commercialisés à Munich. Le SWM cherche également à valoriser cette expérience avec la mise en place de circuits de vélo sur la zone de captage, des panneaux explicatifs, d'aires de pique-nique,...

De plus, la qualité de l'eau a considérablement augmenté puisque les analyses révèlent une teneur moyenne en nitrate de 6,3 mg/l (contre 14 mg/l en 1990) et des traces de pesticides. L'eau de Munich ne subit aucun traitement de la source au robinet.

Concernant le coût de la protection de l'eau, la prévention par l'agriculture biologique revient à moins de 0,10 ct d'€/m³ contre 0,23€/m³ pour une dépollution d'eau de plus de 50mg/l. Les coûts de collecte et de distribution de l'eau potable sont les plus faibles d'Allemagne.

Le modèle de Munich est unique de par sa politique basée sur le long terme, et la surface mise en protection par l'AB. Cette expérience a particulièrement réussie grâce à un investissement financier et humain remarquable, il faut ainsi souligner le travail de coopération qui a eu lieu entre le service de l'eau, les mairies et les agriculteurs.

Fonction sociale

L'espace cultivé est un lieu privilégié de pédagogie, de contact (vente à la ferme, AMAP, ferme pédagogique...) entre générations et entre sphères sociales. Le rapport à la nature et au temps y est différent, et permet une autre approche de la place de l'homme dans son environnement.

L'agriculture de proximité : le citoyen y trouve le produit frais, local, cueilli à maturité, vendu sans intermédiaire. Cette agriculture, qui restaure le lien entre producteur et consommateur, est en plein essor car elle répond à une demande de plus en plus forte des consommateurs, lassés par la qualité des produits proposés par la grande distribution. Elle offre également de sérieuses opportunités d'installation agricole car la valorisation des produits dans ce type de vente permet l'utilisation de surfaces moins importantes, ce qui est intéressant dans un contexte de pression foncière.

Le secteur agritouristique, avec le développement de l'accueil à la ferme, des gîtes, etc. permet également un brassage des origines sociales, des nationalités et représente un formidable vecteur de valorisation du territoire et du patrimoine local.

Le développement durable, maintenant officialisé et reconnu, comporte une composante sociale puisqu'il se fixe comme objectif de permettre aux générations futures de construire leur avenir en lien avec les générations actuelles, et suppose donc que les zones agricoles soient léguées en bon état.



L'explosion de l'agriculture de proximité

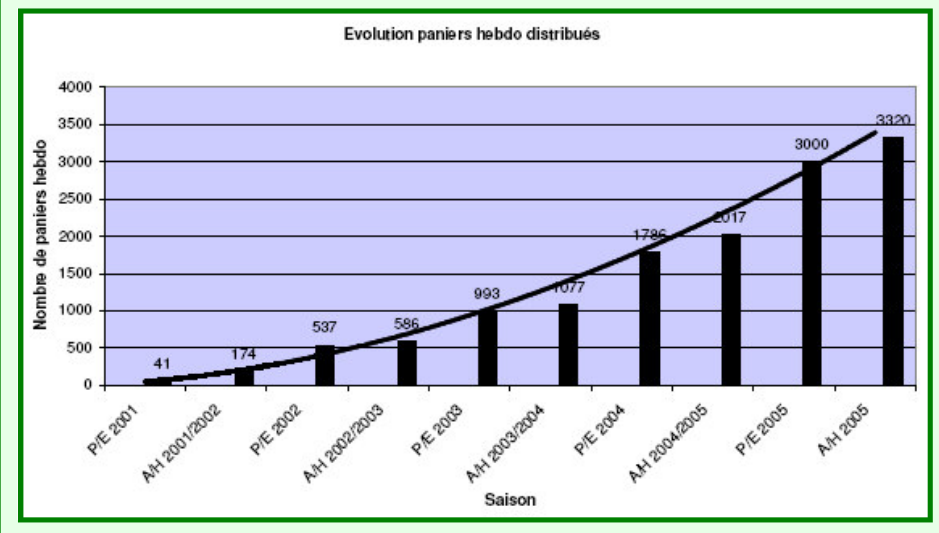
Des chiffres sur les AMAP¹ en PACA

(source : Alliance Provence, 2007)

| Année | Nombre d'AMAP (adhérentes à Alliance) | Nombre de paniers maraîchers hebdo |
|-------|---------------------------------------|------------------------------------|
| 2001 | 3 | 174 |
| 2002 | 17 | 586 |
| 2003 | 21 | 1077 |
| 2004 | 47 | 2017 |
| 2005 | 79 | 3320 |
| 2006 | 95 | 3990 |

- Un chiffre d'affaire global annuel en 2006 de 3 990 000 € générés par les seuls paniers légumes
- 125 paysans partenaires dont 63 maraîchers et 67 producteurs d'autres filières
- Dans certains secteurs des dizaines de familles sont sur liste d'attente
- Fin 2006, le Var comptait 25 AMAP

¹AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne



Fonction culturelle

Le Var est un département agricole exceptionnel, de par ses atouts climatiques et environnementaux. **Les savoir-faire** et acquis qui se sont transmis de génération en génération font partie de **l'héritage culturel** et sont à maintenir, sous peine de voir disparaître une partie de l'histoire du département.

Un certain nombre de productions typiques, qui ont donné naissance à des AOC ou des marques de qualité, témoignent ainsi de l'importance de ces produits pour le patrimoine agricole du département :

- Artichaut violet de Hyères
- Pois chiche de Rougiers
- Oignon de La Garde
- Tulipe de Carqueiranne
- Truffe d'Aups
- Figue de Solliès
- Miel de Provence
- Vin de Provence
- Huile d'olive de Provence



La figue de Solliès, patrimoine culturel

En 2006, l'AOC "figues de Solliès" est officialisée.

LOCALISATION

Le bassin de production de la figue de SOLLIÈS se situe dans le Var, entre TOULON et HYÈRES. Le bassin de SOLLIÈS est la seule région de FRANCE où ce fruit est l'objet d'une culture aussi importante, 75% de la production nationale.



UN TERROIR PRIVILEGIE

Dans le bassin de Solliès, on produit la figue violette issue de la variété bourjassotte noire. Celle-ci trouve en ces lieux des conditions qui permettent une bonne expression de son identité gustative (microclimat spécifique, abondantes ressources en eau, sols minéralement riches et drainants). Toutes ces particularités sont autant de gages de qualité pour la figue de Solliès.

UN SAVOIR FAIRE LOCAL

La culture de la figue est le fait de plusieurs générations d'arboriculteurs. Les vergers ont la particularité d'être piétonniers, ils sont taillés de manière à ne pas utiliser d'échelle lors de la récolte. La taille se fait en "gobelet" afin que les figues soient plus accessibles à la cueillette. Les producteurs ont recours aux techniques d'irrigation (canal de Provence) pour compenser le manque d'eau qui est préjudiciable pour le figuier. La récolte s'effectue de mi-août à mi-novembre et nécessite des interventions manuelles nombreuses, toute la production est récoltée à la main car le fruit demande une attention extrême sous peine d'arracher la peau. Le tri est effectué à l'aide d'une calibreuse, puis les figues sont conditionnées dans des plateaux, en cherchant une homogénéité en matière de calibre et au niveau de la couleur du fruit.

Comment protéger les terres agricoles ?

Chacun peut agir à son niveau :

Au niveau communal et intercommunal :

Zonage et gestion de l'espace

- Mettre en place des SCOT avec un projet fort
- Faire les SCOT avant les PLU
- Ne pas fustiger les friches pour illustrer « l'incompétence » de l'agriculture à vivre
- Mesures incitatives pour que les friches soient exploitées, notamment par les éleveurs
- Mise en œuvre des chartes d'aménagement signées
- Mettre en place des expérimentations reproductibles
- Mettre dans la balance les contraintes liées à l'accueil de nouveaux habitants : problème des égouts, augmentation de la taxe locale
- Créer des dynamiques au sein des collectivités territoriales et mettre à disposition des outils pour favoriser un aménagement économe du territoire et pour la mise en place d'une cohérence territoriale, comprenant ZAP, DTA, mobilisation de fonds publics, conventions SAFER, suppression des zones NB, zones d'aménagement différé...
- Maîtriser le développement et l'urbanisation

Au niveau des collectivités territoriales :

- Espace Naturel Sensible : discuter les propositions du Conseil général afin que sa politique soit plus conquérante et donne la possibilité à des agriculteurs de s'installer grâce aux ENS
- Favoriser la cohérence régionale de l'aménagement
- Geler les terres agricoles actuelles sur 30 ans pour lutter contre la spéculation (DTA)



Au niveau du citoyen :

- S'investir dans la politique locale
- Être vigilant, demander aux élus de mettre en œuvre leurs déclarations
- S'informer et informer les autres sur les problèmes d'aménagement du territoire
- Construire et multiplier des réseaux d'économie solidaire en vue de la création de GFA, en partenariat avec la NEF.
- Aller aux consultations publiques des PLU, SCOT... pour agir sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et réfléchir/peser sur un projet global effaçant les intérêts particuliers.

Au niveau juridique et législatif :

- Lier le bâti, la maison d'habitation à l'exploitation agricole
- La loi Serraut de 1903 applique un zonage pour les forêts sur une durée de 30 ans. Ce long terme est donc connu en droit rural, favoriser sa mise en place au niveau des terres agricoles afin de geler les terres agricoles sur 30 ans et ainsi stopper la spéculation
- Creuser le « périmètre d'intervention agricole » inscrit dans la loi « Développement des territoires ruraux » qui donne de nouvelles compétences au Conseil général en matière de préemption.
- Obtenir la « co-gouvernance » (élus + représentants de la société civile) pour les décisions et la mise en place de la politique d'aménagement du territoire.

Améliorer la viabilité économique de l'agriculture et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs

- Problème de la retraite agricole qui est beaucoup trop faible et ne permet pas aux retraités de vivre de leur pension
- Sensibiliser les agriculteurs à la transmission des exploitations afin que la maison d'habitation ne soit pas vendue à des non agricoles
- Adapter les critères d'attribution des aides à l'installation, pour que 60% des installations ne passent plus à côté des aides

Développer la qualité et la proximité

- "Protéger" la production locale par le développement des signes de qualité (AOC, IGP, certification bio...)
- Développer les circuits courts de commercialisation : points de vente collectifs, AMAP, vente à la ferme, construction d'outils de transformation (pour la viande ou les légumes par exemple)...
- Lutter contre le développement de la grande distribution : le Var est aujourd'hui le département qui a le plus de m² de grande surface par habitant !

Recherche et création d'outils d'aménagement du territoire

Création d'une cellule de travail régionale étudiant les différentes pratiques et législations étrangères en matière d'aménagement du territoire dans le but de faire des propositions applicables en France (source possible : le rapport Boisson du Conseil Économique et Social)

Conclusion : les orientations du Collectif

La reconnaissance du droit des urbains à vivre à la campagne ne doit pas impliquer dans les politiques d'aménagement que leur installation est prioritaire. L'urbanisation doit être maîtrisée, pour assurer un développement harmonieux et cohérent des territoires du département, afin d'éviter le prélèvement systématique sur les terres agricoles.

Il convient de faire reconnaître l'utilité publique de l'agriculture, gage de qualité de vie et de souveraineté alimentaire, de même rang que l'utilité publique des aménagements collectifs.

Afin d'enrayer la flambée du prix des terres, il est urgent de mettre en place des outils qui permettent de sortir les terres agricoles du marché de l'immobilier. En neutralisant la spéculation, le marché foncier agricole doit pouvoir retrouver une cohérence avec la notion de valeur d'usage des terres agricoles, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Pour l'avenir des jeunes, il est impératif de conserver les zones agricoles pour qu'ils puissent construire librement leur avenir !

Contact :

Collectif de Défense des Terres Fertiles
Place des 3 Moulins - 83170 BRIGNOLES
Tel/Fax : 04.94.59.92.89 - 06.30.60.97.14
CollectifDefenseTerresFertiles@gmail.com